

Tsunami : premier bilan

Une solidarité sans précédent

Suite au formidable élan de générosité après le tsunami, il est rapidement apparu que les sommes promises par les gouvernements ou les fonds privés reçus par les organisations humanitaires dépasseraient les besoins, tout au moins les capacités d'intervention dans le cadre de missions d'urgence. Ainsi, Handicap International a pris deux décisions : d'une part, dès le 19 janvier 2005, elle a demandé aux médias de ne plus relayer ses appels à générosité sur le tsunami. D'autre part, elle a envoyé un courrier à 82 602 des 89 000 donateurs ayant fait un don pour les victimes du raz-de-marée, leur demandant l'autorisation de mutualiser les fonds disponibles. En effet, engager l'ensemble des dons reçus suite au tsunami dans les seules zones touchées par cette catastrophe aurait été irresponsable, alors que l'association rencontre de grandes difficultés à financer ses actions dans d'autres régions du monde.



© H. Manie / Handicap International



© R. Ciccone / Handicap International

Mutualisation des dons : un pacte de confiance

Suite à la consultation des donateurs, 93 % des réponses exprimées au 31 mai 2005 étaient en faveur de cette mutualisation sur l'ensemble des programmes de l'association, en fonction des priorités constatées sur le terrain.

7 % ont réaffirmé leur souhait d'une affectation pour le tsunami. Seuls 32 donateurs ont demandé le remboursement de leur don, comme cela leur était proposé. Enfin, 867 donateurs ont fait le choix d'un don supplémentaire pour le budget « toutes missions ».

Dans le respect le plus strict de la volonté des donateurs, ont été dédiés au tsunami les fonds suivants :

- l'intégralité des dons des nouveaux donateurs ;
- les dons des anciens donateurs n'ayant pas accepté la mutualisation des fonds ;
- les dons des personnes ayant décidé de parrainer durablement nos actions au Sri Lanka ;
- les dons d'entreprises ;
- les dons collectés par les sections de Handicap International en Europe.

Au 31 mai 2005, Handicap International a collecté 6,866 millions d'euros de fonds privés en France et 1,526 million d'euros ailleurs en Europe.

L'affectation des dons

FONDS PRIVÉS REÇUS AU 31 MAI 2005

- **6 866 K€** en France (grand public, donateurs et partenariats entreprises)
- **1 526 K€** dans les autres sections européennes de l'association

AFFECTATION DES FONDS

- **3 333 K€** pour les actions dans les zones touchées par le tsunami (soit 3 168 000 € frais de gestion déduits)
- **5 059 K€** pour le budget toutes missions (suite au courrier individuel aux donateurs)

DÉPENSES ENGAGÉES SUR 2005 DANS LES ZONES « TSUNAMI »

- 3 809 K€** au Sri Lanka
- 2 268 K€** en Indonésie
- 33 K€** en Inde
- 6 110 K€ au total**

FINANCEMENT DES ACTIONS 2005 DANS LES ZONES « TSUNAMI »

- 1 617 K€** de fonds publics acquis
 - 1 761 K€** de fonds publics sollicités
 - 2 732 K€** de dons privés engagés
 - 6 110 K€ au total**
- Solde des dons privés à reporter sur 2006 : **436 K€**

Un contrôle strict de l'utilisation des dons

L'ensemble des procédures décisionnelles et de contrôles internes liées au tsunami (intervention et modalités, affectation des dons, tableaux de bords mensuels, etc.) est conforme aux règles de déontologie des organisations sociales et humanitaires fixées par le Comité de la charte.

Handicap International peut être à tout moment soumise à un contrôle de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des affaires sociales. Un commissaire aux comptes indépendant garantit chaque année la sincérité des comptes de Handicap International, lesquels sont publics et consultables sur le site internet (www.handicap-international.org).

Enfin, les bailleurs de fonds institutionnels de l'association réalisent des audits systématiques sur les projets de l'association qu'ils financent.

Notre intervention en chiffres

SRI LANKA

Coordination de 9 cliniques mobiles du 27 décembre au 26 février : **42 905 consultations** réalisées dans les camps de personnes déplacées, dont 7 183 pour des infections respiratoires.

Environ **5 500 consultations de kinésithérapie** entre le 26 décembre et le 28 février et **3 023 patients pris en charge** directement par Handicap International au 30 avril.

Appareillage orthopédique : **235 personnes prises en charge**.

INDONÉSIE

Entre janvier et mars 2005, mise à disposition de kinésithérapeutes dans 7 hôpitaux et 10 dispensaires de Banda Aceh, Sigli et Meulaboh.

2 160 consultations de kinésithérapie et 674 patients pris en charge par Handicap International, entre début février et fin avril.

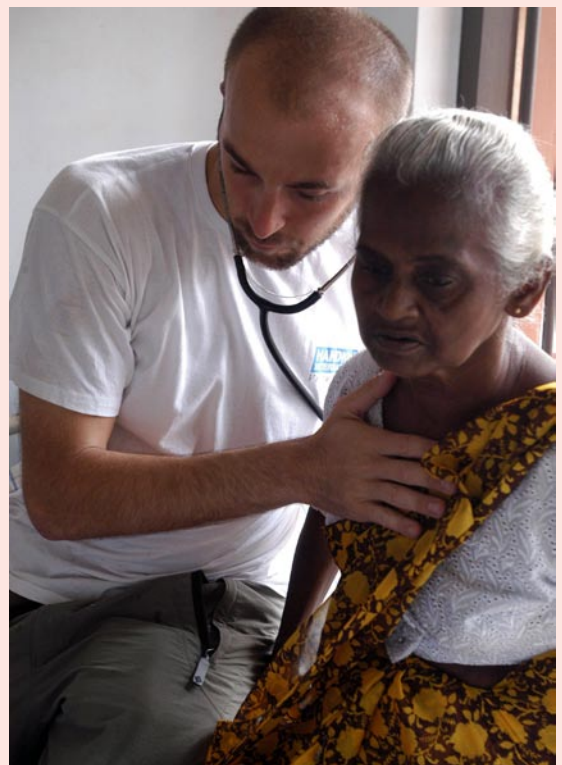
Appareillage orthopédique : **243 personnes identifiées** par Handicap International et en cours d'appareillage par ses partenaires indonésiens.

INDE

Les îles Andaman et Nicobar constituent la région indienne la plus gravement touchée par le tsunami. En avril 2005, après une mission exploratoire, **nous nous sommes engagés pour une durée d'un an** au côté de l'association indienne Vidya Sagar, en faveur des personnes handicapées.

Les placements financiers en question

Il est de la responsabilité de l'association de placer l'argent qui n'est pas immédiatement dépensé, ne serait-ce que pour compenser les effets de l'inflation. Il s'agit de placements en sicav monétaires ne présentant aucun risque et laissant cet argent disponible à tout moment. Les intérêts, de l'ordre de 2 % par an, représentent des sommes modestes. Elles ne permettent pas de compenser les avances de fonds que l'association doit régulièrement consentir pour faire face aux délais de règlement des financements institutionnels.



© J.-M. Delage pour Handicap International

Ce dossier est une courte synthèse des actions de Handicap International suite au tsunami en Asie du Sud. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au 04 78 69 67 00 ou consultez le site internet www.handicap-international.org

**HANDICAP
INTERNATIONAL**